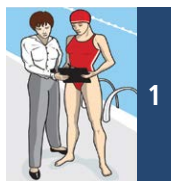
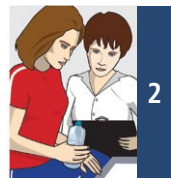


LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE ne font pas partie des aspects prestigieux de la carrière des athlètes. Néanmoins, ils sont cruciaux dans la lutte antidopage mondiale dans le sport. En participant au programme antidopage, les athlètes contribuent à protéger leur sport et l'intégrité des compétitions. Les renseignements suivants donnent un aperçu du processus de prélèvement d'échantillons.



1

L'athlète sélectionné en vue d'un contrôle reçoit une notification du responsable du contrôle antidopage (RCA) ou d'une escorte. Le RCA demandera à l'athlète de présenter une pièce d'identité avec photo.



2

Après avoir reçu une notification, l'athlète doit rester sous la surveillance directe de l'escorte. L'athlète doit se présenter immédiatement au poste de contrôle antidopage (en compétition) ou à un endroit approprié (hors compétition), à moins qu'il ou elle présente un motif valable au RCA ou à l'escorte et que le RCA ou l'escorte accepte ce motif.



3

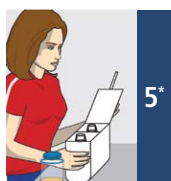
On demandera à l'athlète de choisir parmi plusieurs contenants de prélèvement d'échantillons scellés. L'athlète doit vérifier et inspecter le contenant de prélèvement pour s'assurer que le contenant n'a pas été manipulé frauduleusement, puis rincer ses

mains à l'eau seulement avant d'ouvrir le contenant.



4

L'athlète devra fournir un échantillon d'urine d'au moins 90 ml sous la surveillance directe du RCA ou de l'escorte témoin, qui sera du même sexe que l'athlète. Les athlètes mineurs devront être accompagnés par le représentant de leur choix.



5*

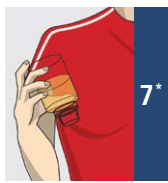
L'athlète pourra choisir parmi plusieurs équipements de prélèvement d'échantillons scellés (qui comprennent des bouteilles pour l'échantillon A et pour l'échantillon B). L'athlète doit vérifier et inspecter minutieusement l'équipement avant de l'utiliser.



6*

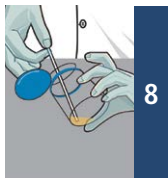
L'athlète répartira ensuite son échantillon entre les bouteilles d'échantillon A et B selon les instructions qu'il recevra, puis il les scellera. Le RCA ne doit manipuler aucun équipement pendant la procédure, sauf si l'athlète le lui demande. L'athlète

doit être en possession de son échantillon et pouvoir l'observer directement jusqu'à ce que celui-ci soit scellé.



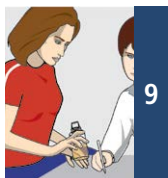
7*

Lorsque l'échantillon est scellé, on demandera à l'athlète de placer les bouteilles d'échantillon A et B dans des sacs de transport en plastique et de les sceller à l'intérieur d'un contenant de protection avec indicateur d'effraction.



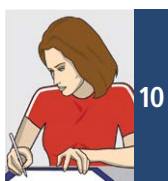
8

Le RCA vérifiera la densité relative (concentration) du restant de l'échantillon. On pourrait demander à l'athlète de fournir d'autres échantillons si la valeur de cet échantillon est à l'extérieur de la plage de valeurs déterminée.



9

Quand le RCA le lui demandera, l'athlète indiquera sur le procès-verbal officiel de contrôle antidopage (PVOCA) les substances ou les médicaments qu'il peut avoir pris, ainsi que les détails relatifs à toute autorisation d'usage (AUT) à son dossier, s'il y a lieu. Finalement, l'athlète peut inscrire ses commentaires sur le formulaire d'évaluation de l'athlète.



10

L'athlète doit minutieusement vérifier le PVOCA en entier pour s'assurer que les informations sont correctes. Le nom de l'athlète ne figure pas sur les documents envoyés au laboratoire. Le laboratoire présentera tous les résultats en fonction des numéros de code d'échantillon uniques. Cette façon de procéder garantira l'anonymat de l'athlète.

L'USADA enverra une notification (par voie électronique et/ou postale) à l'athlète pour l'informer que l'analyse a été effectuée. L'échantillon pourrait être entreposé à long terme et faire l'objet d'autres analyses en tout temps, à la discrétion de l'USADA.

** Bien que l'équipement de prélèvement puisse varier légèrement selon la région, l'intégrité de l'échantillon sera toujours maintenue.*

Traduction Non Officielle

Le texte officiel de cette publication est la version anglaise publiée sur le site USADA à USADA.org. En cas de différences entre la version anglaise et la version traduite de cette publication, la version anglaise prévaudra.



USADA.org

Les athlètes disposent de certains droits et responsabilités quant aux contrôles antidopage. Leurs droits et responsabilités sont essentiellement les mêmes lors d'un contrôle en compétition que lors d'un contrôle hors compétition.

LES DROITS

Lors de sa sélection en vue d'un contrôle, l'athlète **DISPOSE DES DROITS SUIVANTS** :

- Être accompagné(e) d'un(e) représentant(e) tout au long du processus de contrôle antidopage
- Avoir un(e) interprète présent, s'il y en a un(e) de disponible
- Effectuer une séance d'entraînement ou d'autres activités pendant que le RCA ou l'escorte de notification surveille l'athlète (hors compétition)
- Se faire expliquer les procédures de contrôle, y compris le fonctionnement de l'équipement de prélèvement d'échantillons
- Demander à voir les pièces d'identité du RCA
- Pouvoir choisir parmi plusieurs récipients et trousseaux de prélèvement d'échantillons
- Recevoir une copie des documents relatifs au prélèvement d'échantillons ayant servi à consigner le traitement de son échantillon
- Écrire des commentaires sur le formulaire d'évaluation de l'athlète de l'USADA et/ou sur un rapport supplémentaire
- Demander qu'un délai lui soit accordé avant de se présenter au poste de contrôle antidopage, si elle ou il a des motifs valables
- Demander des modifications si elle ou il a une déficience

LES RESPONSABILITÉS

Pendant un contrôle, les **RESPONSABILITÉS** de l'athlète comprennent :

- Se conformer à la procédure de prélèvement d'échantillons*
- Se présenter immédiatement à l'aire de contrôle antidopage, sauf si l'athlète a des motifs approuvés pour demander un délai (contrôle en compétition)
- Présenter une pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement, au moment de la notification
- Rester sous la surveillance directe du RCA ou de l'escorte de notification à partir du moment de la notification jusqu'à ce que la séance de prélèvement d'échantillons soit terminée
- Demeurer en possession du contenant de prélèvement et le placer de façon à ce que le RCA le voie en tout temps
- Veiller à ce que personne d'autre ne manipule l'échantillon jusqu'à ce qu'il soit scellé dans des bouteilles de prélèvement d'échantillons (le RCA peut aider l'athlète)
- S'assurer que le numéro de code de l'échantillon est inscrit correctement sur les documents relatifs au prélèvement d'échantillons
- S'assurer que tous les documents adéquats relatifs au prélèvement d'échantillons sont exacts, complets et signés

* Remarque : Selon la définition du Code : « Le fait de se soustraire au prélèvement d'un échantillon ou, sans justification valable après notification conforme aux règles antidopage en vigueur, de refuser le prélèvement d'un échantillon ou de ne pas se soumettre au prélèvement d'un échantillon constitue une violation des règles antidopage. »

